

ATTENTION



L'ensemble des travaux extérieurs est soumis à l'avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France et doit faire l'objet d'une déclaration préalable à la Mairie.

Ne pas commencer les travaux avant d'en avoir reçu l'autorisation par courrier des différents financeurs, au risque de perdre toute aide financière.



RENSEIGNEMENTS - INFORMATIONS



H&D 66,
une équipe à votre service

04 68 54 65 45

PERMANENCES D'INFORMATION

Les 1er et 3ème mardis
de 14h à 16h
à St-Paul-De-Fenouillet

Communauté de Communes
Agly Fenouillèdes

rue Nicolas Pavillon

Tel : 04 68 59 20 13



OPAH

de Revitalisation Rurale
Agly Fenouillèdes



De l'Habitat au
Développement local





Amélioration de l'Habitat des propriétaires occupants

Pour la mise aux normes et l'amélioration
du confort des résidences principales.

Vous pouvez bénéficier sous conditions
de ressources d'aides financières de
40% à 80% des travaux subventionnables

Adaptation des logements des personnes à mobilité réduite (pers. âgées, handicapées)

Pour les travaux d'adaptation du logement
des aides sont possibles jusqu'à 100%.

**Investisseurs ou propriétaires
de logements vacants destinés
à la location à l'année...**

**Propriétaires bailleurs des
logements loués à l'année...**

- des aides de 40% du montant des travaux
subventionnables assorties d'une prime à la
vacance. (aucune condition de revenus n'est
exigée pour en bénéficier)



- des majorations de subventions sont pos-
sibles pour les sorties d'insalubrité ou pour
des logements très sociaux

Le périmètre de l'OPAH : Les communes concernées

**ANSIGNAN
CARAMANY
CAUDIES de FENOUILLEDES
FEILLUNS
FENOUILLET
FOSSE
LANSAC
LATOUR de FRANCE
LESQUERDE
MAURY
PLANEZES
PRUGNANES
RASIGUERES
St ARNAC
St MARTIN
St PAUL de FENOUILLET
TRILLA
VIRA**

